



FFvolley

CAHIER DES CHARGES

Volleyades Crédit Mutuel M14F / M15M

Saison 2023 / 2024

PRÉAMBULE

MOT DU PRÉSIDENT

Événements incontournables de la saison, les Volleyades, sont des compétitions pour lesquelles la Fédération Française de Volley a beaucoup investi afin de professionnaliser leur organisation et permettre aux jeunes participants de vivre une compétition de référence chaque année.

Le cahier des charges détaillé ci-après vous permettra de comprendre les enjeux et les perspectives de l'organisation d'une phase finale qui ne peut se tenir sans le concours de nos clubs qui sauront sans nul doute relever le défi avec ambition et qualité.

Un grand merci à tous nos clubs mobilisés et leurs partenaires qui vont, par leur investissement et participation, créer un beau souvenir à tous nos volleyeurs.

Bonne organisation de finale.
Sportivement.

Éric TANGUY

DESCRIPTION

3 jours de compétition

- 24 équipes de M14F, 24 équipes de M15M
- Des délégations composées au maximum de 16 personnes :
- 12 joueurs, 3 encadrants et 1 arbitre

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Qualité hébergement
- Qualité du plateau de jeu
- Implication territoriale : comité, clubs, monde scolaire
- Valorisation de l'événement



À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

RECHERCHE ET MISE EN PLACE DES HÉBERGEMENTS & DE LA RESTAURATION

- Des délégations (chaque délégation est composée au maximum de 12 joueurs, 3 encadrants et 1 arbitre), 24 équipes féminines et 24 équipes masculines soit au maximum de 384 personnes par genre.
- Des officiels : 2 représentants de la DTN, 2 Délégués Fédéraux, 2 superviseurs-arbitres et 12 juges-arbitres pour les deux genres.
- Prise en charge depuis le diner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de la compétition définit comme suit : 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 diners.
- L'hébergement et la restauration des membres extérieurs à la délégation officielle sont à la charge exclusive des clubs participants à la compétition.
- Les officiels sont logés en chambre individuelle.
- Les entraîneurs peuvent être hébergés en chambre twin, sauf cas de staff mixte.
- Les joueurs peuvent être en chambre twin ou multiple.
- Les arbitres seront hébergés avec leur délégation. L'organisateur devra véhiculer les arbitres dans les différents lieux de compétition (planning effectué chaque soir avec les superviseurs-arbitres).
- Une personne majeure ne peut pas être hébergée dans la même chambre qu'un mineur.

AUTRES RECHERCHES ET MISES EN PLACES

- Mise à disposition de deux salles de réunion par genre (une sur le site de compétition et une sur le lieu d'hébergement des juges arbitres).
- Prise en charge des déplacements, entre les sites de compétition et le lieu d'hébergement et ou de restauration, des officiels et des arbitres jeunes.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

PLATEAUX DE JEU

- Salle : 16 terrains règlementaires (3 mètres de dégagement), plafond à 7 mètres minimum, lignes contrastées, podium règlementaire, tablette électronique (FDME), scorer sur chaque terrain, 12 ballons, 2 chaises et 2 bancs pour chaque équipe, table de marque pouvant accueillir 4 personnes, 2 vestiaires par salle minimum.
- Salle de la finale : Tableau électronique mural, disposant d'une tribune d'au moins 500 places, d'un podium (remise de récompenses) et d'un speaker avec une sono.

AUTRES CHARGES

- Astreinte médicale assurant les premiers soins pendant toute la durée de la compétition.
- Mise à disposition d'un photographe par genre.
- La diffusion vidéo de la compétition via vos canaux de diffusions habituels. Pour la promotion de l'évènement, la FFvolley peut vous proposer de prendre contact avec M. Arnaud BESSAT (abessat.dtn@ffvb.org) qui pourra vous proposer ses services pour la retransmission en live de la manifestation.
- Mise à disposition d'une laverie pour l'ensemble des délégations officielles (chaque soir de journée de compétition à l'exception de la journée finale).
- Chaque participant venant avec sa gourde ou contenant personnel. L'organisateur devra fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

L'organisateur ainsi que toutes les personnes prenant part à la manifestation doivent respecter l'appellation suivante : VOLLEYADES CREDIT MUTUEL. Cette appellation vaut pour toutes les utilisations de communication sur l'ensemble des supports de communication print et digitaux.

Un kit de communication digital sera mis à disposition de l'organisateur. Celui-ci comprendra les éléments suivants :

- Logos de l'événement.
- Affiche aux formats A3 et A4.
- Couvertures Facebook et Twitter.
- Visuels aux formats story, carré et 16/9.

Afin de faciliter la communication sur les Volleyades Crédit Mutuel sur les supports de communication FFvolley, l'organisateur s'engage à transmettre les éléments suivants :

- **Avant la compétition (maximum 2 semaines avant) :**
 - Texte de présentation de l'événement d'une dizaine de lignes avec quelques données chiffrées (nombre de participants, nombre de bénévoles, nombre de matchs, etc.)
- **Pendant la compétition :**
 - Identification de la FFvolley sur toutes les publications relatives à la compétition + présence du **#VolleyadesCreditMutuel**.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION (suite)

- **Après la compétition (maximum 48 heures après) :**
 - Mise à disposition d'une sélection photos (ambiance, matchs, podium, habillage) pour « un retour en images » sur les réseaux FFvolley.
 - Si possible, mise à disposition d'images vidéos de bonne qualité.

PHOTOS / VIDÉOS

L'organisateur s'engage à prendre des photos et/ou vidéos lors de l'événement. Celles-ci seront à transmettre au service communication FFvolley au maximum 48 heures après le dernier jour de compétition. Ces images seront libres de droits, sans limitation de durée et exploitables par la FFvolley sans que l'organisateur (ou son prestataire) ne puissent se prévaloir de quoi que ce soit. L'organisation pourra bien sûr utiliser ces photographies et/ou vidéos pour sa communication interne et externe (réseaux sociaux uniquement). Toute reproduction particulière (poster...) devra être soumise pour validation à la FFvolley qui se donne le droit de refuser sans motiver son refus.

Les photos à transmettre obligatoirement :

- Chaque équipe participante devant le backdrop de la compétition.
- La cérémonie de remise des prix : chacune des équipes médaillées.
- Les arbitres (photo de groupe) devant le backdrop de la compétition.
- Habillage de la salle.
- Actions de matchs, ambiance dans la salle, etc.

Une sélection de 10 photos sera transmise au Crédit Mutuel dans la cadre de la valorisation du partenariat en interne et sur ses plateformes digitales uniquement.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix devra être habillée avec la signalétique qui sera fournie à l'organisateur.

Pour rappel, il est stipulé dans le cahier des charges que l'organisateur doit fournir le podium. L'organisateur devra indiquer très rapidement les dimensions du podium afin de laisser le temps à la FFvolley de produire les éléments d'habillage.

IMPLICATION DES INSTANCES FÉDÉRALES DECENTRALISÉES

L'organisation des Volleyades Crédit Mutuel doit s'inscrire dans un projet de territoire. À ce titre cette organisation doit être soutenue par la ligue régionale et/ou le comité départemental.

Le dossier de candidature devra faire apparaître le niveau d'implication des instances dans l'organisation, ainsi que les liaisons et actions mises en place avec le monde scolaire pour cette occasion.

ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER COMPLET DE PRÉSENTATION À TRANSMETTRE À LA CFS

- Descriptif avec photos du niveau de l'hébergement et de la restauration proposés (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif avec photos du niveau des installations sportives (plan avec adresses des différents lieux).
- Descriptif et planning de l'accueil des délégations, officiels et arbitres et des éventuelles manifestations prévues.
- Descriptif des cadeaux offerts, services et animations fournis en complément par l'organisateur.
- Budget prévisionnel de la manifestation (à transmettre deux mois avant le début de la compétition).
- Budget réalisé (à transmettre à l'issue de la compétition).

PARTICIPATION DE LA FFVOLLEY

L'hébergement et le repas des délégations participantes sont pris en charge à hauteur de **51 € par jour et par personne** dans la limite de :

- 13 personnes par délégation : 10 joueurs, 2 encadrants et 1 arbitre.
- Les officiels : 2 représentants de la DTN, 2 Délégués Fédéraux, 2 superviseurs-arbitres, 12 juges-arbitres.

La prise en charge se fait du dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition soit 3 petits déjeuners, 3 déjeuners et 3 dîners.

Le remboursement se fera uniquement sur présentation des factures.

De plus la FFvolley fournit à l'organisateur (livraison directement sur site) :

- Le décorum Volleyades Crédit Mutuel qui devra être restitué à la FFvolley : banderoles et backdrop.
- Les supports visuels (logos de la compétition, affiche A3/A4, visuels pour Facebook et Instagram).
- Les récompenses (médailles pour les 3 premiers (OR, ARGENT, BRONZE), médailles pour les arbitres, coupes pour les 3 premiers, tee-shirt offert à chaque participant et arbitres avec le logo de la FFvolley et des Volleyades Crédit Mutuel.
- 130 ballons MIKASA (référence non connue à ce jour) offerts à l'organisateur serviront pour la compétition.

CAHIER DES CHARGES – *Finale Volleyades Crédit Mutuel M14F et M15M – Du 26 au 28 avril 2024*

RÉTRO PLANNING 2023 / 2024

Date limite de dépôt du dossier d'organisation par l'organisateur : 15 janvier 2024

CONTACTS

Pour toutes demandes relatives à l'organisation :

Johan SOUMY

01 58 42 22 42

jsoumy.cco@ffvb.org

Pour toutes demandes relatives au marketing :

Clothilde GRENON

clothilde.grenon@ffvb.org

Pour toutes demandes relatives à la communication :

Virginie AUBAZAC et Sarah GENIN

virginie.aubazac@ffvb.org

sarah.genin@ffvb.org



FFvolley

www.ffvolley.org